

 <p>Ecole Notre Dame de Joie</p>	<p>Ecole Notre Dame de Joie 6 rue du Chêne 56300 Pontivy Tél : 02 97 25 32 06 Mobile : 06 67 19 32 06 www.ecolendjontivy.fr</p>	 <p>ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE Morbihan</p>
---	---	--

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2018 - 2019

L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE

L'école accueille cette année 121 élèves répartis sur 5 classes :

Les enseignantes :

Fabienne RIBEIRO	TPS et PS
Sabrina COLLIN	MS-GS
Aurélie Le TEUFF	CP-CE1
Gwenola CHARLET et Anne-Charlotte WALSH	CE2-CM1
Anne-Laure THOMAZIC	CM1-CM2
Mélanie Dherbecourt	CM le lundi
Béatrice Audren	Poste d'adaptation
Maryline Burdin	Intervenante en anglais

La directrice est en décharge le lundi toute la journée

Le poste d'adaptation :

Les écoles privées des réseaux de Pontivy et de Noyal-Pontivy bénéficient d'un poste d'adaptation. L'enseignante en charge de ce poste intervient à Notre Dame de Joie à raison de deux interventions par semaine. L'objectif de ce poste est :

- de répondre aux besoins spécifiques des enfants de cycle 2 (GS - CP - CE1) afin de concevoir et d'organiser les interventions nécessaires avant que les difficultés ne s'accroissent.
- d'apporter une aide aux enfants.
- d'aider l'enseignante à mettre en place une pédagogie de soutien.
- de rencontrer les parents.
- de proposer des aides extérieures (CMPP, orthophoniste, psychologue...) et de faire le lien avec ces aides.

Le personnel non-enseignant :

Pascale FORTIN : ASEM en MS-GS, garderie, service de cantine et ménage
Marylin LE GUELVOUT : Aide maternelle en classe de TPS-PS et service de garderie (matin)
Yu-Hsuan LIU: service de cantine, de ménage et de garderie du soir
Annick SIBERIL : secrétaire-comptable
Fabien LE HINGRAT : AVS en CE1 et surveillance de cour les midis
Matthieu CORFA : AVS en GS et CM2 et surveillance de cour les midis

LA VIE ASSOCIATIVE

Des associations gèrent et animent et prennent certaines décisions quant à la vie de l'école.

L'OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholique) gère l'école dans ses services et dans l'entretien des locaux et du mobilier, s'occupe de la comptabilité et est l'employeur du personnel non enseignant de l'établissement.

L'OGEC La Trinité est commun aux trois écoles primaires de Pontivy.

Pour plus d'informations, contacter Laurent Cavard (président - école Le Château).

L'APEL (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) anime la vie de l'école et organise des manifestations pour financer les sorties scolaires et l'achat de matériel éducatif (ex : les abonnements à des revues jeunesse, les jeux de cours, les cadeaux de Noël des classes...)

Pour plus d'informations, contacter Célia Léopold (présidente).

L'AEP (Association d'Education Populaire) est l'association des propriétaires. Elle gère les baux, les locaux et le loyer demandé à l'OGEC.

Pour plus d'informations, contacter Gaëlle Le Roch Dugue (présidente).

Ces associations fonctionnent sur le principe du bénévolat et nous leur en sommes reconnaissants. Toute famille désirant leur prêter main forte est la bienvenue. Vous serez invités à leurs assemblées générales dont les dates vous seront communiquées ultérieurement.

LA CATÉCHÈSE

Cette école est une école catholique. Un éveil à la foi est proposé dès la maternelle.

En primaire, des cours de catéchèse, en lien avec la paroisse, sont dispensés sur le temps scolaire à raison d'une heure par semaine dans chaque classe. Des temps sont aussi réservés à la prière. La catéchèse est un moment privilégiée pour l'enfant et est particulièrement apprécié. Les élèves de CM2 seront accompagnés par Frère Joseph.

De plus, en lien avec la paroisse de Pontivy, les enfants sont invités à des célébrations au cours de l'année.

La catéchèse familiale est proposée aux enfants de CE1. Se renseigner auprès de la paroisse.

Les parents aidés par le responsable de secteur, accompagnent leur enfant, 4 à 5 rencontres sont généralement prévues dans l'année.

La première communion s'effectue habituellement en CE2.

N° de téléphone de la paroisse de Pontivy : 02 97 25 02 53

LES INSCRIPTIONS ET LES RENTREES DES ELEVES

- **Les inscriptions :**

Elles peuvent se faire toute l'année.

Un enfant peut-être inscrit dans la limite des places disponibles s'il a atteint l'âge de deux ans à la date de sa rentrée scolaire et s'il est propre (c'est-à-dire, ne plus porter de couches).

- **Les rentrées des nouveaux élèves en cours d'année :**

La rentrée des élèves en classe élémentaire se fait au moment de son inscription. Malgré tout, il est préférable de privilégier un retour de vacances, afin que l'enseignante puisse préparer au mieux son accueil.

Pour les élèves de maternelle, pour des raisons pratiques inhérentes à la vie en collectivité, les rentrées ne sont possibles qu'au retour de chaque vacance.

Dans ce cas, en considérant que l'enfant vit sa première scolarisation, il vous sera demandé de souscrire à notre assurance ou de nous présenter une attestation d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

La scolarité ne sera due qu'à compter du premier jour d'école de votre enfant.

**Si, pour des raisons qui vous sont propres, vous souhaitez scolariser votre enfant en dehors de ces dates, la scolarité vous sera alors facturée à partir du premier jour du trimestre, en journées complètes.*

LE CALENDRIER SCOLAIRE *(sous réserve de changements)*

PRERENTRÉE pour les nouveaux élèves : **Vendredi 31 août de 18h à 19h**

RENTRÉE : **Lundi 3 septembre à 8h30**

VACANCES	DU ...	AU ...
TOUSSAINT	vendredi 19 octobre après la classe	Lundi 5 novembre au matin
NOËL	vendredi 21 décembre après la classe	Lundi 7 janvier au matin
HIVER	Vendredi 8 février après la classe	lundi 25 février au matin
PRINTEMPS	vendredi 5 avril après la classe	mardi 23 avril au matin
VACANCES D'ÉTÉ	Vendredi 28 juin à 16h30	

+ 3 jours fériés et un pont : lundi 22 avril (Pâques), jeudi 30 et vendredi 31 mai (Ascension) et lundi 10 juin (Pentecôte)

Attention :

- 1) Pour réduire la dernière période initialement de 11 semaines consécutives, nous libérons la première semaine de juillet.**
- 2) En contre-partie, afin de rentrer en conformité avec les instructions officielles, les élèves travailleront les mercredis 24 avril, 29 mai et 12 mai.**
- 3) Par de journée libérée cette année pour les assises de l'enseignement catholique. Le vendredi 7 décembre sera donc une journée de classe ordinaire pour les élèves.**

L'équipe pédagogique œuvre pour la bonne réussite de vos enfants.

Merci de votre confiance ; n'hésitez pas à nous rencontrer en cas de besoin.

L'équipe éducative.